

# Charte d'engagement des Groupes Locaux du Mouvement Colibris

**NOM DU GROUPE LOCAL**

## Sommaire

<b>Le Mouvement Colibris et le réseau des Groupes Locaux</b> .....	1
<b>Objectifs de la charte d'engagement</b> .....	1
<b>Définition et missions du groupe local Colibris</b> .....	1
<b>Gouvernance de l'association</b> .....	2
<b>Engagements réciproques</b> .....	2
<b>Image et cohérence du réseau des Groupes Locaux du Mouvement Colibris</b> .....	3
<b>Responsabilités</b> .....	4
<b>Durée de la charte</b> .....	5
<b>Droit applicable et compétence juridictionnelle</b> .....	5

## Le Mouvement Colibris et le réseau des Groupes Locaux

Créé en 2007, le Mouvement Colibris a pour raison d'être d'œuvrer à l'émergence d'une société écologique et solidaire, radicalement différente, en favorisant le passage à l'action individuelle et collective.

Pour cela, l'association s'est donnée pour mission de :

- Inspirer, et imaginer la société de demain en explorant les initiatives écologiques et citoyennes.
- Relier, celles et ceux qui souhaitent s'engager.
- Soutenir, les personnes et collectifs qui inventent des nouveaux modes de vie et qui construisent des projets pour transformer leurs territoires.

Afin d'encourager et soutenir le nombre croissant de citoyennes et citoyens engagés, le Mouvement Colibris accompagne la création et le développement de collectifs citoyens sur l'ensemble du territoire français, appelés groupes locaux Colibris et en coordonne le réseau national.

La présente Charte s'inscrit dans cette démarche. Ses signataires confirment qu'ils partagent une vision et des objectifs communs, et expriment leur accord selon les termes qui suivent :

## Objectifs de la charte d'engagement

Cette charte vise à définir le cadre de coopération entre le Mouvement Colibris et les Groupes Locaux afin d'assurer le bon fonctionnement et la cohérence du réseau. Elle est complémentaire de la charte d'engagement signée individuellement par chaque bénévole.

Elle a pour objet :

- d'établir un cadre de coopération et définir les engagements réciproques entre l'association et les groupes locaux
- de construire un réseau cohérent et uni pour représenter l'association Colibris sur l'ensemble du territoire français

## Définition et missions du groupe local Colibris

Le groupe local est un regroupement de bénévoles agissant sur un territoire défini et limité (commune, agglomération, intercommunalité). Il est situé en France métropolitaine et sur les territoires et département d'Outre-mer. Enfin, la présente charte est le lien formel entre le Mouvement Colibris en tant qu'association nationale et ses groupes locaux. L'équipe de bénévoles qui coordonne et anime le groupe local est appelé cercle cœur. Ce sont les membres de cette entité, qui signent ensemble, et en leur nom propre, cette charte d'engagement du groupe local avec l'association. Il faut, au minimum 3 personnes dans le cercle cœur pour que le groupe local puisse exister.

Au niveau national, le groupe local a pour mission de :

- Contribuer à l'élaboration et au déploiement du projet associatif dans le respect de la raison d'être, des missions et des valeurs du mouvement (notamment par la participation à la gouvernance du Mouvement).
- Participer à des réflexions et à l'animation de projets collectifs (festival, consultation, manifestation, salon, rencontres réseaux ...)

En qualité de relais local du Mouvement, sur son territoire, le groupe local a aussi pour missions de :

- Relayer les actions et campagnes du Mouvement Colibris localement et s'impliquer dans leur animation.
- Contribuer à l'animation de la communauté du Mouvement à l'échelle locale (Cotisants, porteurs d'initiatives, Mocoœurs, ...)

En lien étroit avec les réalités et besoin de leur territoire et dans le respect de la raison d'être, des missions et valeurs du mouvement, les groupes locaux ont enfin comme mission complémentaire de :

- Réaliser des actions, projets contribuant à une insurrection des consciences et au passage à l'action des citoyens et citoyennes, et plus largement des acteurs locaux pour œuvrer collectivement à l'émergence d'une société écologique et solidaire
- Contribuer à l'animation du territoire et à la mobilisation des acteurs de terrain .

Les cercles cœur suivent le parcours d'intégration proposé par le Mouvement . La signature de la présente charte finalise l'officialisation du statut de Groupe Local Colibris.

Les éléments composant le parcours d'intégration, ainsi que la présente charte sont le fruit d'un travail collaboratif de plusieurs parties prenantes de l'association. Ces éléments sont amenés à être actualisés régulièrement. D'autres éléments pourront également venir les compléter.

## Gouvernance de l'association

L'association Mouvement Colibris est fière d'avoir choisi de mettre en place une gouvernance participative innovante, structurée autour de quatre collèges correspondant aux quatre façons d'être membre et partie prenante de l'association. Le collège des Groupes Locaux est composé de tous les membres des cercles cœur qui ont signé la présente charte d'engagement avec l'association. Être membre d'un cercle cœur, c'est faire partie de cette gouvernance en son nom propre et être membre de l'association.

Dans le cas où l'une des personnes du cercle cœur serait déjà membre d'un autre collège de l'association (cotisants, équipe opérationnelle ou fondateurs), celle-ci devra notifier à l'association dans quel collège elle souhaite figurer, tout membre de l'association ne pouvant être membre que d'un seul collège.

Chaque cercle cœur ayant signé cette charte élit en son sein l'un de ses membres : celui-ci siège au Cercle d'Orientation de l'association.

Parmi les membres des cercles cœur élus au Cercle d'Orientation, trois d'entre eux sont ensuite élus au Cercle de Pilotage de l'association (équivalent Conseil d'administration). Pour être pleinement disponible et ne pas surcharger leur agenda de bénévole, les personnes ainsi élues au Cercle de Pilotage peuvent être exemptées d'un rôle "actif" au sein de leur cercle cœur tout en continuant à en faire partie.

Les modalités d'élection au Cercle d'Orientation et au Cercle de Pilotage sont spécifiées dans les statuts et le règlement intérieur de l'association, les attendus des rôles dans les Fiches de Rôle "Membre du cercle d'Orientation" et "Membre du Cercle de Pilotage".

Les groupes locaux expérimentent également à leur échelle des modes de gouvernance novateurs, qu'ils partagent largement avec les membres du réseau.

## Engagements réciproques

**En complément des engagements pris envers chaque bénévole, l'association s'engage vis-à-vis du cercle cœur à :**

- Garantir la participation de chaque cercle cœur à la gouvernance de l'association (cf. paragraphe "gouvernance")
- Informer régulièrement du projet associatif et s'informer des évolutions du Groupe Local
- Proposer des espaces de discussion et co-construction autour du projet associatif
- Mettre à disposition du Groupe Local des outils de communication adaptés (logo, adresse email, affiches, flyers, ...) sur le mouvement et sur les différentes campagnes et activités
- Assurer un suivi administratif
  - en garantissant une couverture d'assurance en responsabilité civile pour les activités menées par les cercles cœur au nom de l'association (selon les types d'événements couverts)

- en délivrant une attestation de relais local ("antenne locale") avec adresse locale
- en capitalisant le temps bénévole
- en délivrant les reçus fiscaux pour frais de bénévolat aux membres du cercle cœur (si déclaratif bénévolat réalisé tout au long de l'année)
- en mettant à disposition un sous-compte par Groupe Local sur demande (cf paragraphe "Responsabilités")
- Faciliter l'approvisionnement du cercle cœur à la boutique Colibris.

#### **En complément des engagements pris individuellement, le cercle cœur s'engage à :**

- Relayer les campagnes et projets du mouvement
- Organiser des rencontres au nom du Mouvement Colibris sur leur territoire d'action
- Transmettre de manière régulière des informations sur leurs activités locales (photos, articles, bilan, lettres d'infos, compte-rendus de réunion, etc.)
- Maintenir le lien avec l'équipe opérationnelle de l'association
  - en assistant à une visio-conférence ou un bilan en présentiel par an entre l'équipe opérationnelle et le cercle cœur pour dresser le bilan de l'année passée, présenter la feuille de route de l'année à venir, faire le point sur la composition du groupe, renouveler l'engagement réciproque d'appartenance au réseau, et s'informer des bilans et perspectives du Mouvement.
  - en actualisant en continu les données liées à la composition des membres du cercle cœur auprès de l'équipe opérationnelle.
- Assurer un suivi administratif
  - en déclarant les événements qui font appel à l'assurance de l'association en amont de la tenue des dits événements (via l'intranet des Groupes Locaux)
  - en suivant le temps bénévole des membres du cercle cœur
  - en suivant le sous-compte dans la comptabilité de Colibris (s'il a été créé)
- Désigner parmi les membres du cercle cœur un référent "coordination" et un référent "communication"
- Élire un membre du cercle cœur au Cercle d'Orientation
- Ne pas être dans un rôle d'élu ou candidat à des élections publiques et ne pas associer de quelque manière que ce soit l'image de Colibris à un parti politique ou à une campagne électorale (voir paragraphe "Responsabilités")

### **Image et cohérence du réseau des Groupes Locaux du Mouvement Colibris**

Les Groupes Locaux Colibris sont les représentants territoriaux de l'association.

Pour une identification et une compréhension faciles du réseau des Groupes Locaux du Mouvement Colibris, il est important d'avoir une identité visuelle commune, ainsi qu'un usage des médias cohérent avec les sujets et valeurs que porte l'association (réseaux sociaux, mails, sites, wikis, ...)

#### **Pour ce faire :**

- Le nom du Groupe Local Colibris est composé du nom Colibris + numéro de département + nom du territoire (ville ou pays).
- Les déclinaisons locales du logo et les éléments graphiques sont fournis par l'équipe opérationnelle, avec une charte graphique.

Ce document est le fruit de l'histoire des Groupes Locaux Colibris et du travail d'écriture collaborative des membres des cercles cœur et de l'équipe opérationnelle de l'association.

Il est sous licence Creative Commons BY SA. Auteur : Association Colibris – Dernière mise à jour : mai 2022

- Les pages ou les comptes créés sur les réseaux sociaux sont co-administrées par les membres du cercle cœur et l'équipe opérationnelle, afin de faciliter la récupération de ces médias lorsqu'un groupe local s'arrête ou change de mains
- Le cercle cœur décide de sa propre ligne éditoriale sur les différents médias concernant le groupe local, en prenant en compte les positionnements et les sujets décidés par les instances de gouvernance de l'association. Il restera vigilant à ne pas partager d'opinions personnelles, qui serait en désaccord avec les positionnements validés par le Mouvement ou allant à l'encontre de la raison d'être et des valeurs de ce dernier.
- Les informations communiquées dans le cadre de la vie du groupe local sont identifiées par le grand public comme des informations émanant du Mouvement Colibris. De ce fait, les instances de gouvernance de l'association s'octroient un droit de regard et d'ouverture de dialogue avec le cercle cœur, si elles estiment que des sujets partagés sur les médias du groupe local ne leur semblent pas cohérents avec les valeurs et sujets de l'association.

### **En cas de désaccord sur un sujet partagé**

Il peut arriver qu'un sujet abordé par un groupe local ne soit pas perçu comme cohérent par rapport aux champs d'action et de connaissance du mouvement par les instances de gouvernance. Dans ce cas-là, le processus à suivre pour inviter à le retirer, qui est le suivant :

- un mail pour demander à retirer la/les publications
- une relance est faite au bout de quelques jours si aucune réponse n'est donnée
- un échange téléphonique est convenu pour vérifier que le message est bien reçu et pour en discuter
- au bout de ce processus, si la ou les publications ne sont pas retirées, les instances de gouvernance de l'association se réservent le droit de le faire.

### **Responsabilités**

Tous les membres d'un cercle cœur sont collectivement garants de l'éthique du groupe. Les cercles cœur de Groupes Locaux ayant signé la charte sont souverains dans leur décision d'inclure, de ne pas inclure, et d'exclure un membre du cercle cœur, dans le respect des documents de référence et du parcours d'intégration de l'association.

### **Assurance**

L'association dispose d'un contrat d'assurance qui couvre les événements organisés par les cercles cœur, sous réserve que ces derniers aient bien été déclarés auprès de l'association, en amont de leur réalisation.

### **Sous-compte**

L'association Mouvement Colibris offre la possibilité au cercle cœur (relais local de l'association), de disposer d'un sous-compte, dans la comptabilité de l'association (création d'un compte Produits et d'un compte Charges).

Dès lors qu'il en disposerait, le cercle cœur du **Groupe Local Colibris XXXXX** s'engage à ce que le solde en soit toujours positif (solde Compte Produits moins solde Compte Charges).

Les données relatives au sous-compte ainsi défini, sont scrupuleusement communiquées par les membres du cercle cœur qui s'y engagent, à l'association. Le suivi comptable en est assuré par l'association.

Dans le cadre de son changement d'échelle, le Mouvement souhaite développer des projets de transformation locale, les groupes locaux ont un rôle majeur à jouer dans cette perspective. Ainsi, des budgets pourront être dédiés à certains territoires, il sera aussi envisageable que le Mouvement, équipe opérationnelle et Groupe Locaux, répondent (conjointement) à des appels à projets pour soutenir une dynamique locale.

Il est fait usage des sommes enregistrées au seul bénéficiaire et dans l'intérêt de l'association qui en conserve la disposition y compris en cas de dissolution du groupe local concerné.

### **Le Mouvement Colibris est apaisan**

Afin de garantir l'indépendance des membres d'un cercle cœur, afin d'éviter toute confusion et/ou tout étiquetage partisan, et afin de renforcer le rôle important des élus dans le changement de société, il est demandé à toute personne membre d'un cercle cœur de ne pas être dans un rôle d'élue et de ne pas s'inscrire sur une liste de candidats à des élections publiques.

Le rôle d'élue est une fonction à part entière. Par conséquent, toute personne élue ou inscrite sur une liste de candidats à des élections publiques a ainsi sa place dans un Groupe Local Colibris, mais pas dans un cercle cœur Colibris.

### **Confidentialité**

Conformément aux articles 34 et 35 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les membres du cercle cœur du **Groupe Local Colibris XXXXXX** s'engagent à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations (listes des contacts : noms, prénoms, coordonnées courriels et téléphoniques des membres du Groupe Local, des cotisants de l'association, etc.), et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées, ou utilisées à des fins personnelles ou professionnelles.

### **Droit applicable et compétence juridictionnelle**

La présente charte est soumise au droit français. En cas de difficultés relatives à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, les parties s'obligent à une phase préliminaire de conciliation. Au cas où aucune solution amiable ne pourrait intervenir au cours de la phase de conciliation précitée, les parties conviennent de soumettre leurs différends aux tribunaux de Paris.

### **Durée de la charte**

Cette charte d'engagement est valable deux ans à compter de la date de signature figurant au bas de ce document. Elle est soumise tous les deux ans à une nouvelle cosignature pour de nouveau entrer en vigueur. Pendant cette durée, le coordinateur ou la coordinatrice du cercle cœur signalera toutes nouvelles arrivées et départs dans ce cercle à l'équipe opérationnelle. Elle n'est pas renouvelable tacitement.

Ce document est le fruit de l'histoire des Groupes Locaux Colibris et du travail d'écriture collaborative des membres des cercles cœur et de l'équipe opérationnelle de l'association.

Il est sous licence Creative Commons BY SA. Auteur : Association Colibris – Dernière mise à jour : mai 2022

Elle peut être arrêtée à tout moment sur décision :

- des instances de gouvernance de l'association, en cas de manquement graves et répétés du groupe local à la présente charte. Les membres du cercle cœur en sont informés par courriel ou courrier.
- des membres du cercle cœur qui en informent alors l'équipe opérationnelle, par courriel ou courrier.

Dès accusé de réception du courriel ou courrier envoyé pour mettre fin à la charte d'engagement, les membres du cercle cœur cessent d'être relais locaux de l'association Colibris. Ils perdent immédiatement, en tant que membre d'un cercle cœur, leur statut de membre du collège des Groupes Locaux et de membre de l'association Colibris.

Les éléments de communication fournis par l'équipe opérationnelle (kit de communication) sont alors à renvoyer au siège de l'association.

Cette charte d'engagement est cosignée par un ou une représentante de l'association Colibris, et par chaque membre du cercle cœur Colibris du **Groupe Local XXXXXXXXXX**

-----

Par cette charte, nous faisons notre part ensemble et faisons vivre le mouvement sur les territoires.

Fait à Paris, le **XXXXXXX** ,

Les membres du cercle cœur  
(Prénom, nom, courriel, rôle –coordination, communication,  
représentant.e au CO, responsable du sous-compte s'il y a  
lieu- signature de CHACUN.E des membres)

Le/la représentant.e de l'association Colibris  
(Prénom, nom, qualité et signature)

Nom :

Prénom :

Courriel :

Rôle :

- coordination,
- communication,
- représentant.e au CO,
- responsable du sous-compte
- autre :

Signature :

Nom :

Prénom :

Courriel :

Rôle :

- coordination,
- communication,
- représentant.e au CO,
- responsable du sous-compte
- autre :

Signature :

Les membres du cercle cœur

(Prénom, nom, courriel, rôle –coordination, communication, représentant.e au CO, responsable du sous-  
compte s'il y a lieu- signature de CHACUN.E des membres)



Nom :  
Prénom :  
Courriel :  
Rôle :  
 coordination,  
 communication,  
 représentant.e au CO,  
 responsable du sous-compte  
 autre :  
Signature :

Nom :  
Prénom :  
Courriel :  
Rôle :  
 coordination,  
 communication,  
 représentant.e au CO,  
 responsable du sous-compte  
 autre :  
Signature :

Nom :  
Prénom :  
Courriel :  
Rôle :  
 coordination,  
 communication,  
 représentant.e au CO,  
 responsable du sous-compte  
 autre :  
Signature :

Nom :  
Prénom :  
Courriel :  
Rôle :  
 coordination,  
 communication,  
 représentant.e au CO,  
 responsable du sous-compte  
 autre :  
Signature :

Nom :  
Prénom :  
Courriel :  
Rôle :  
 coordination,  
 communication,  
 représentant.e au CO,  
 responsable du sous-compte  
 autre :  
Signature :

Nom :  
Prénom :  
Courriel :  
Rôle :  
 coordination,  
 communication,  
 représentant.e au CO,  
 responsable du sous-compte  
 autre :  
Signature :

Nom :  
Prénom :  
Courriel :  
Rôle :  
 coordination,  
 communication,  
 représentant.e au CO,  
 responsable du sous-compte  
 autre :  
Signature :

Nom :  
Prénom :  
Courriel :  
Rôle :  
 coordination,  
 communication,  
 représentant.e au CO,  
 responsable du sous-compte  
 autre :  
Signature :